



Mercredi 22 février 2023

La Commission particulière du Débat public (CPDP) a réorganisé les modalités de clôture du débat public et organisera le 27 février 2023 un séminaire d'échanges et de travail portant sur la participation du public à la gouvernance de projets nucléaires, tels que celui qui a été soumis au débat public. Dans ce cadre, la CPDP a envoyé un questionnaire à la Sfen ainsi qu'aux autres parties prenantes qui ont participé au débat public et travaillé avec l'équipe du débat depuis le 27 octobre. Ces réponses seront analysées par l'équipe du débat, qui en fera la synthèse lors du séminaire.

Réponse de la Société française d'énergie nucléaire, Sfen au questionnaire de la CPDP sur le débat Penly

Questions* :

1. Pour ce débat public sur le programme de nouveaux réacteurs nucléaires et le projet Penly, quel est votre diagnostic sur les difficultés rencontrées quant à la participation du public ?

Les premières rencontres se sont bien passées. La participation du public était diverse et riche que ce soit dans les salles en présentiel et sur les échanges en ligne. Les difficultés ont émergé lors de la dernière partie du débat :

- Les 26 janvier à Lille et le 2 février dernier à Lyon : dans les deux cas, une minorité de personnes inscrites et présentes ont, dès le début des réunions, commencé à faire du bruit, couvrant les voix des autres intervenants.
- Greenpeace et Sortir du nucléaire ont décidé de se retirer du débat

Les arguments évoqués par les uns et les autres ont été :

- Le vote, lors du passage au Sénat de la loi procédurale d'accélération du nucléaire, d'amendements relatifs à la politique énergétique, sans attendre le calendrier de la loi LPEC attendue cet été
- L'annonce de la tenue d'un Conseil de politique nucléaire (CPN) le 3 février

La Sfen estime que ces arguments doivent être relativisés :

- Les personnes qui ont semé le trouble à Lille comme à Lyon ne semblent pas affiliées à des organisations environnementales. Leurs interventions semblent participer plus de postures politiques générales remettant en cause l'organisation de la société. Le même incident s'était produit à Lille lors du débat sur le PNGMDR en 2019.
- Ce n'est pas la première fois que Greenpeace boycotte un débat : il avait boycotté en 2012 le DNTE, alors que celui-ci visait une réduction de la part du nucléaire.
- Aucune organisation environnementale ne boycotte actuellement, à notre connaissance, de concertation sur des projets renouvelables, alors qu'une loi d'accélération a aussi été votée sur cette technologie
- Le Conseil de Politique Nucléaire (CPN) n'a annoncé aucune décision sur le projet EPR2. L'agenda était visiblement très large, et a porté en particulier sur l'organisation de la sûreté.
- On ne peut reprocher ni aux industriels ni au gouvernement un vote des parlementaires (qui sont élus et souverains)

- D'une manière générale, le discours des associations anti-nucléaires est toujours, malgré les nombreux débats de ces dernières décennies (lesquels ont été documentés début 2022 par la CNDP), est qu'il « *n'y a pas de débat démocratique sur le nucléaire* ».

Enfin, cette dégradation du débat public intervient alors que les six premiers « temps forts » du débat public avaient donné lieu à des échanges particulièrement fructueux entre les intervenants des différentes parties prenantes. On pense en particulier aux deux séminaires consacrés au coût et au financement du nucléaire.

2. De manière générale, quel est votre diagnostic sur la participation du public dans l'élaboration des décisions sur les projets nucléaires ?

Depuis sa création, le programme nucléaire français s'est intégré dans l'exercice démocratique du pays, notamment avec la mise en place de nouvelles institutions telles que la Commission nationale du débat public (CNDP) et l'implication croissante des citoyens dans la démocratie participative. [La Sfen l'a récapitulé dans un papier récent](#). Il y est rappelé en particulier que le nucléaire a été à l'origine de nombreuses initiatives en matière de démocratie participative (comme la création des Commissions locales d'information (CLI) dans les années 80) et en matière de transparence (comme la création du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité en 2006).

Cependant, les débats sur le nucléaire sont souvent complexes et nécessitent un investissement fort des participants en termes de développement des connaissances : il est difficile de demander trop aux citoyens. En conséquence, ces débats rassemblent en général un public déjà averti et ayant des opinions déjà arrêtées, transformant ainsi le Débat public en **une sorte d'entre-soi des professionnels du débat énergétique**.

Un point positif important de ces débats est qu'ils permettent de **rendre accessibles de nombreuses informations** grâce au dossier du maître d'ouvrage (DMO), qui contient des informations détaillées sur le projet et les impacts environnementaux, sanitaires et économiques associés. Les cahiers d'acteurs remis par les différentes organisations participantes sont aussi des ressources utiles.

Un des points qui nous semble ardu et à améliorer, dont la CNDP (et la présente commission particulière) sont d'ailleurs certainement très conscients, est le choix des intervenants. Souvent, une logique non dite consiste à panacher en proportions équivalentes, les « pros » et les « antis ». Sans nous prononcer sur ce que la CPDP a suivi comme logique de choix des parties prenantes conviées au débat, nous attirons son attention sur le fait que l'approche décrite supra a pour objet de diluer la parole des experts (ceux qui, notamment, produisent des articles dans des revues à référer et des études scientifiques). La Sfen, société savante, a pu s'exprimer, et nous en remercions la Commission. Il reste que le rôle confié à l'expertise scientifique (en rappelant ici que l'économie est une science humaine) nous semble central dans la décision sur les EPR2, et que l'expertise universitaire (Académie des Sciences, Toulouse School of Economics, Paris School of Economics par exemple) aurait pu être conviée de façon centrale.

Le grand public conscient de la complexité des sujets a demandé à plusieurs reprises la mise en place d'outil de fact-checking pour débattre sur des données réelles et partagées. Nous avons le sentiment que l'absence de vérification des informations délivrées par certains orateurs a compliqué l'accès à l'information pour le public le moins averti.

3. Qu'est-ce qui permettrait selon vous, une participation du public plus utile, plus efficace, et plus équitable dans l'une ou l'autre des phases suivantes (se limiter aux trois propositions qui vous semblent prioritaires) :

- *La préparation des décisions rendant possible, ou pas, le lancement de projets nucléaires (loi, programmation pluriannuelle de l'énergie, décision du maître d'ouvrage) ?*: Nous pensons que l'organisation d'un débat public organisé par la CNDP est incontournable, même si nous déplorons son caractère d'entre-soi (voir ci-dessus). Nous estimons qu'il est essentiel : l'organisation de conférences (la Sfen s'y emploie), la diffusion d'études et de rapports (idem), la reconnaissance de l'expertise (scientifique d'abord, et citoyenne ensuite) et la mise à contribution organisée (la France n'est à ce titre pas bien structurée).

- *La mise en œuvre de projets nucléaires (organisation des acteurs impliqués, instruction des dossiers d'autorisation de création, suivi des évolutions ou modifications éventuelles, le cas échéant réorientations ?) :* nous avons noté que l'organisation de concertations (avec les garants CNDP) à propos des 4^{ème} réexamens de sûreté, en collaboration aussi avec l'HCTISN et les CLI, a été un vrai succès.
- *le contrôle et l'expertise pendant la mise en œuvre des projets nucléaires ? (accès à l'information, modalités d'alerte ou d'intervention...)* : pour nous, ce suivi doit passer par des présentations via les CLI,

D'une manière générale, nous trouvons qu'il y a beaucoup de lieux de débats, et beaucoup d'entre-soi. Aussi nous proposons, dès que l'enjeu n'est plus national (décision) de nous appuyer sur des instances et procédés existants, via les CLI en particulier, qui rassemblent déjà des élus locaux.

Aussi, nous pensons utile de rappeler que, lorsqu'il est organisé, le débat public n'a pas le monopole de la parole démocratique. Bien qu'il soit un temps d'ouverture et de dialogue au cours duquel les citoyens peuvent s'informer et s'exprimer sur le projet, la décision finale est prise par nos élus. C'est pourquoi la Sfen, lors des réunions préparatoires au débat, avait suggéré d'inclure des élus nationaux et locaux dans le débat, voire de faire organiser certains moments du débat par eux, afin de diversifier le public présent. Aussi, la possibilité de faire organiser des sessions par des corps intermédiaires permettrait justement d'atteindre de nouveaux publics.

Concernant l'importance de la reconnaissance de l'expertise, nous proposons que la Commission travaille à nouveau sur les critères qu'elle retient pour élaborer les listes des intervenants et qu'elle tende le plus possible à se rapprocher des démarches d'élaboration du savoir scientifique (par exemple dans une démarche en amont qui pourrait s'inspirer des travaux du GIEC), pour que ce savoir soit expliqué et discuté avec les publics. Ainsi, l'avis d'un conseil (quelques universitaires) pourrait s'avérer très utile pour accompagner le débat et contribuer à expliquer les acquis et les controverses scientifiques (ainsi que la méthode scientifique, sujet qui a beaucoup manqué lors de l'épidémie de Covid).